

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2016

---

**RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 381

présenté par

M. Sermier, M. Courtial, M. Straumann, M. Jean-Pierre Barbier et M. Abad

**ARTICLE 72**

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« le conseil départemental, en associant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

De nombreux départements ont d'ores et déjà réalisé des atlas des paysages, le plus souvent en collaboration avec l'État.

Ceci dans le cadre de la politique Espaces naturels sensibles.

Il est donc proposé de consolider cette co-élaboration, en association avec les collectivités territoriales.